

Délibération n° 2018-394

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SEIN DU NOUVEAU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU SIBSO, SIHA ET SIVOA

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	52
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 13 décembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2018-394

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Yann CAUCHETIER donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN

Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET

M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS

M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET

M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART

Délibération n° 2018-394

Mme. Caroline FOUCAULT donne pouvoir à Madame Dominique LEGOFF

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Francisque VIGOUROUX

Objet : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SEIN DU NOUVEAU SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU SIBSO, SIHA ET SIVOA

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5212-27 ;

VU l'arrêté interdépartemental n°2018-PREF-DRCL-281 du 14 juin 2018 portant projet de périmètre d'un Syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement des communes de la Région de Limours ;

VU le projet de statuts annexé audit arrêté ;

VU l'accord exprimé par les membres des Syndicats inclus dans le périmètre du Syndicat issu de la fusion, conformément aux dispositions de l'article L5212-27 II du CGCT ;

CONSIDERANT la création au 1^{er} janvier 2019 d'un syndicat issu de la fusion du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement des communes de la Région de Limours ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L5212-27 IV du CGCT, le principe de reconstitution des instances impose qu'un nouvel organe délibérant doit être désigné au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la date de fusion ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner des délégués titulaires et des délégués suppléants et que la règle de représentativité détaillée à l'article 8 du projet de statuts, fixe le nombre de délégués titulaires à 12 (1 pour Ballainvilliers, 2 pour Epinay-sur-Orge, 2 pour Linas, 2 pour la Ville du Bois, 2 pour Marcoussis, 2 pour Montlhéry et 1 pour Nozay) et le nombre de délégués suppléants à 12 (1 pour Ballainvilliers, 2 pour Epinay-sur-Orge, 2 pour Linas, 2 pour la Ville du Bois, 2 pour Marcoussis, 2 pour Montlhéry et 1 pour Nozay) pour la Communauté Paris-Saclay qui siègeront au Comité syndical issu de la fusion du SIBSO-SIVOA-SIHA ;

CONSIDERANT que ces désignations ont pour vocation de préparer la mise en service du Syndicat fusionné, dont la création est prévue pour le 1^{er} janvier 2019 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation des 12 délégués titulaires et des 12 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du futur syndicat issu de la fusion du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA), du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge (SIBSO), du

Délibération n° 2018-394

Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement (SIHA) des communes de la Région de Limours ;

2. DESIGNER les 12 délégués titulaires et les 12 délégués suppléants au sein du syndicat issu de la fusion comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Ballainvilliers	M. Marc VIVIEN	M. Gérard COUTÉ
Epinay-sur-Orge	M. Maurice LEGOUGE	M. Dominique DECUGNIERE
	M. Serge LEBRUN	M. Jean-Michel TAINGUY
La Ville du Bois	M. Michel CHARLOT	Mme Anne BERCHON
	M. Jacky CARRE	M. Ibrahim OSSENI
Linas	M. Luc PECASTAING	M. Ludovic HERTZ
	M. François PELLETANT	M. Bernard JULIÉ
Marcoussis	M. Olivier THOMAS	Mme Rose-Marie FAVEREAUX
	M. Serge PIPARD	Mme Françoise PRIGENT
Montlhéry	M. Claude PONS	M. Denis DURAND
	M. Jacques GAUCHET	M. Michel QUEANT
Nozay	M. Denis TOULLIER	M. Henri ALQUIER

3. PRECISE que ces désignations ne seront effectives qu'une fois que l'arrêté interdépartemental portant fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA entrera en vigueur.

Fait et délibéré le mercredi 19 décembre 2018
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique

Délibération n° 2018-394

FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20181219-lmc125421-DE-1-1

Date AR Préfecture :

21/12/18

- Affichée / Publiée le 26 décembre 2018

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.